

Décision

Générale

colonial

Décision n° 207 fixant la composition de la commission de classement du personnel du cadre local de police proposé pour un avancement au cours de l'année n °1953;

n° 207

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission de classement du personnel du cadre local de police proposé pour un avancement au cours de l'année 1953 se réunira aux jours et heures fixés par son président. La Commission de classement susvisée est composée ainsi qu'il suit: MM. Gaillard, Procureur de la République, Chef du Service Judiciaire Service Judiciaire . Bourges, Administrateur en chef, Chef du Cabinet civilMembre le Capitaine Prax, Chef du Cabinet militaire Pouillart, Chef dle Servicê...de la Sûreté.....Membre Durand. Inspecteur principal de 5° classe du cadre local de police, qui se retira lors de l'examen de son dossier.....Membre